



ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026-237 6-1

COMMUNE DE MEYMAC

LE MAIRE

Vu, la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée sur les droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L 2212-1 et suivants,
Vu, le Code de la Route, notamment ses articles R 110-1et R110-2, R417-10,
Vu, le Code Pénal, notamment son article R 610-5,
Vu, la demande présentée par **Monsieur Richard DELCHET, entreprise SPIE BATIGNOLLES, Malet – RD 38 – Les Escrozes - 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE**, en vue de réaliser **des travaux de réparations de berges**.
Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs et des usagers de la voie publique.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Route barrée, rue du Ravaudier VU 48 et VC 36 La Cheppe au niveau de la Luzège, à compter du 26-08-2026 et jusqu'à la fin des travaux.

La circulation est fermée aux véhicules de toute nature sur ces portions de voies communales, les accès seront laissés aux riverains.

ARTICLE 2 : Signalisation

L'entreprise SPIE BATIGNOLLES, Malet, assure la fourniture, la pose et l'entretien de la signalisation selon les prescriptions réglementaires et est responsable des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation des travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

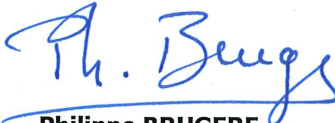
SIGNALISATION AUX USAGERS :

Des panneaux doivent être mis en place de part et d'autre du chantier au minimum 48 heures à l'avance et ce pendant toute la durée des travaux, avec affichage de l'arrêté.

ARTICLE 4: Une copie du présent arrêté est adressée :

- à Monsieur le Secrétaire Général de la Mairie de Meymac,
- à Madame le Commandant de la Communauté Nord de Brigades de Gendarmerie,
- à Monsieur Richard DELCHET, entreprise SPIE BATIGNOLLES, Malet
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Corrèze (G.S.O),
- à Monsieur le Chef du Centre de Secours de Meymac,
- au conseil départemental de la Corrèze pour transport scolaire.

Le 29 juillet 2026
LE MAIRE DE MEYMAC,


Philippe BRUGERE

